

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 23 Mars 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_11

Objet : Appel à participations 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Madame MUTELET	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU	Ex	Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	X	Madame LHOMET		Madame LENOIR		Madame PAVAGEAU	
Monsieur DUPOUY	Ex	Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE		Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT	Ex	Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION	Ex	Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL FABER	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	Ex	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	X	Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	Ex	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	Ex	Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame PHILIPPE	
Madame REVAULT	X	Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	Ex	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	Ex	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS	Ex	Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		CDC du Créonnais			
Monsieur BERTOLINI	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	Ex	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	X	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Monsieur BROUSTAUT	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	Ex	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ	X	Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	Ex	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER	Ex	Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire

Pouvoirs :

Monsieur TEYSSIER donne pouvoir à Madame MAZUQUE
Monsieur MONGET donne pouvoir à Monsieur PAGES
Monsieur THARAUD donne pouvoir à Monsieur AUBY
Monsieur LAMAISON donne pouvoir à Monsieur AUBY
Madame BAGOLLE donne pouvoir à Madame FAVRE
Madame MAVIEL-FABER donne pouvoir à Monsieur LATASTE

Secrétaire de Séance : Madame Mylène DOREAU

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 28		
<i>Suffrages exprimés</i> 34	<i>Pour</i> 34	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00	
<i>Date de convocation</i>	17 mars 2021			

Conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres en exercice jusqu'au 1^{er} Juin 2021.

Rapporteur : Monsieur LATASTE

Ayant entendu Monsieur LATASTE, Vice-Président en charge des Finances et tarifications exposer le projet de budget primitif M 14 pour l'exercice 2021,

Le Comité Syndical :

Article 1 :

Décide d'appliquer une augmentation de 2.90 % sur le montant des participations 2020 appelées auprès des collectivités conformément au document ci-joint.

Article 2 :

D'inscrire les crédits afférents à ces recettes aux articles correspondants du budget principal et du budget annexe 2021.

Article 3 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Saint-Léon, le 1^{er} avril 2021
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean-François AUBY



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 033-253300545-20210407-2021_11-DE

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2021

+ 2,90%

Participation aux frais de collecte et de traitement des déchets (CDC / CA)

Services rendus	par an/hab	
	2021 (+ 2,90%)	
OM C1 et TRI C0,5 DA* C1 et OM C0,5 et TRI C0,5	94.75 €	*DA = déchets alimentaires
Collecte supplémentaire du VERRE en C0,25	10.24 €	
Collecte supplémentaire d'OM par semaine	21.71 €	

Une baisse dégressive sur 3 ans sera appliquée sur la participation des communes qui passeraient de deux collectes d'ordures ménagères par semaine à une seule collecte.

Intervention de la petite BOM (CDC / CA)

1 point de collecte = 1 foyer		2021 (+ 2,90%)
de 1 à 5 points	par an	1 070.88 €
de 6 à 14 points	par an	2 141.76 €
au delà de 14	par an	2 677.20 €

Mise à disposition de bac 10 m³, 20 m³, 30 m³ (collectivités - 1er gratuit)

Encombrants (autres matériaux)		2021 (+ 2,90%)
Bacs 10 m ³	par bac	214.18 €
Bacs 20 m ³	par bac	305.20 €
Bacs 30 m ³	par bac	396.23 €

Déchets verts		2021 (+ 2,90%)
Bacs 10 m ³	par bac	162.78 €
Bacs 20 m ³	par bac	217.39 €
Bacs 30 m ³	par bac	278.43 €

La mise à disposition de ces bacs pour les particuliers, artisans, commerçants, entreprises situés sur le territoire du SEMOCTOM, sera exceptionnelle et sur demande expresse d'une collectivité ou d'un CCAS.

Gratuité des enlèvements de caissons 10 m³ sur stationnements non autorisés de populations itinérantes.

Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux (Mairie, local technique, salle des fêtes...)

Services rendus		2021 (+ 2,90%)
OM C1 et TRI C0,5 DA* C1 et OM C0,5 et TRI C0,5	par hab/an	0.82 €
Collecte supplémentaire du VERRE en C0,25	par hab/an	0.08 €
Collecte supplémentaire d'OM par semaine	par hab/an	0.20 €